

VOUS VENEZ D'ARRIVER AU CANADA? À MOINS DE FAIRE L'OBJET D'UNE EXEMPTION, VOUS DEVEZ :

- subir un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 à votre arrivée
- attendre vos résultats jusqu'à trois nuits dans un logement approuvé par le gouvernement (à vos frais)
 - Si votre résultat est négatif, vous pouvez partir, mais vous devez vous mettre en quarantaine dans un endroit approprié pour le reste de votre quarantaine de 14 jours
 - Si votre résultat est positif, vous serez tenus de se mettre immédiatement en quarantaine pour le reste de votre quarantaine de 14 jours dans une installation de quarantaine désignée par le gouvernement fédéral, contrôlée par des responsable de la santé publique
- fournir toute information/suivre les instructions données par les représentants du gouvernement.

Le non-respect des exigences obligatoires peut entraîner :

- des amendes allant jusqu'à 3 000 \$ au titre de la *Loi sur les contraventions*;
- une peine d'emprisonnement allant jusqu'à six mois; et/ou
- des amendes allant jusqu'à 750 000 \$.

